

Écully, le 28/04/2025

**Supplément n°25-119
au document d'enregistrement n° R. 24 – 008 et
au prospectus n°25-037 relatif à l'émission par offre au public de titres participatifs à double
rémunération annuelle pour un montant total maximum de 10 000 000 euros**

La société Les 3 Colonnes du maintien au domicile, société coopérative d'intérêt collectif de forme société anonyme (la « **SCIC** »), spécialisée dans l'accompagnement des personnes âgées vulnérables, au moyen de viager solidaire, annonce la publication d'un supplément au document d'enregistrement n° R. 24 – 008 en date du 7 mai 2024 et au prospectus n° 25-037 en date du 14 février 2025 relatif à l'émission par offre au public de titres participatifs à double rémunération annuelle (fixe et variable) pour un montant total maximum de 10 000 000 euros (ci-après les « Titres Participatifs »). Ce supplément a été approuvé par l'AMF le 28 avril 2025 sous le n°25-119.

Ce supplément fait suite à l'arrêté de ses comptes semestriels au 31 décembre 2024 (non audités et n'ayant pas fait l'objet d'un examen limité par le Commissaire aux comptes de la SCIC).

Conformément à l'article 23 (2) du Règlement Prospectus, les investisseurs, qui ont déjà donné leur accord pour acquérir ou souscrire des Titres Participatifs préalablement à la publication de ce supplément et pour autant que ces Titres Participatifs ne leur aient pas été livrés au moment où le fait nouveau significatif ou l'erreur ou inexactitude substantielle est survenu ou a été constaté, ont le droit de retirer leur acceptation, ce droit pouvant être exercé pendant une période de trois (3) jours ouvrés après la publication de ce Supplément (soit jusqu'au 2 mai inclus). Si les investisseurs souhaitent exercer leur droit de rétractation, ils peuvent contacter la société Invest Securities dont le siège social est situé 73 boulevard Haussmann – 75008 Paris.

Ce supplément est disponible sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers : www.amf-france.org et sur le site Internet de la SCIC Les 3 Colonnes du maintien au domicile www.3colonnes.com/documentation-publique/.

L'AMF a approuvé ce supplément après avoir vérifié que les informations qu'il contient sont complètes cohérentes et compréhensibles. Cette approbation n'implique ni approbation de l'opportunité des opérations concernées, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés, ni avis favorable sur l'émetteur et sur la qualité des titres financiers faisant l'objet du prospectus susvisé et du document d'enregistrement dont il est composé. Les investisseurs sont invités à procéder à leur propre évaluation de l'opportunité d'investir dans les Titres Participatifs.

À propos de la Foncière solidaire Les 3 Colonnes du maintien au domicile :

Les 3 Colonnes du maintien au domicile (RCS 797 676 749 LYON) est un acteur majeur dans le secteur du maintien et du soutien au domicile des personnes âgées. Fondée en 2013, la société se distingue par la création du Viager Solidaire, une solution à but non lucrative que permet à ses Bénéficiaires de créer leur maison de retraite à domicile et de leur fournir des moyens financiers, sociaux et administratifs nécessaires à leur bien vieillir. Grâce à une stratégie orientée vers le progrès, Les 3 Colonnes connaît une croissance soutenue et ambitionne de renforcer sa présence sur le marché national en réalisant cette opération financière.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

EHYA Thomas, Responsable de la communication : thomas@3colonnes.org
04 78 47 70 15
